

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**Pôle de compétitivité Agrimip Sud Ouest Innovation - Contrat de performance
2013-2018 - Signature - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 28 juin dernier, la Communauté Urbaine a renouvelé son soutien au Pôle de compétitivité Agrimip Sud Ouest Innovation auquel elle adhère depuis 2012.

Une subvention de fonctionnement de 30 000 € a en effet été votée pour permettre le développement du programme d'actions 2013.

Il est rappelé que le pôle intervient dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des agro ressources, avec des projets d'innovation collaboratifs.

Un contrat de performance, comportant 9 annexes, a été mis au point, dont l'Etat, les Conseils Régionaux Aquitaine et Midi Pyrénées sont signataires ainsi que les autres financeurs du pôle. Ce document, ci-joint, constitue la feuille de route stratégique d'Agrimip Sud Ouest Innovation pour la période 2013/2018.

La priorité de ce contrat est d'améliorer l'efficacité du passage de la recherche et du développement à la mise sur le marché, afin d'accroître l'impact économique du pôle.

Les activités sont recentrées sur le développement et la croissance des PME/ETI.

Des objectifs ont été fixés en matière de développement d'activités et de création d'emplois (960 postes d'ici 3 ans et 2400 emplois à 6 ans) en partant d'un effectif de 16 000 salariés dans les entreprises adhérant à Agrimip.

Les programmes d'action sont établis pour des périodes n'excédant pas 3 ans et font l'objet d'une mise à jour annuelle, avec des indicateurs de fonctionnement, de suivi, de résultats et d'impact.

Les objectifs du pôle sont déclinés sur 8 agrochaînes d'excellence à partir de filières considérées comme représentatives et choisies par les adhérents des régions Aquitaine et Midi Pyrénées.

Il s'agit :

- du foie gras de canard
- des fraises (goût/nutrition/santé)
- du maïs (avec la maîtrise de la disponibilité en eau)
- des ovins laitiers
- des pommes de table
- de la production de soja dans le cadre d'une nouvelle filière protéines française
- de la production et de l'utilisation de la graine de tournesol
- de la vigne et du vin.

Les principaux objectifs de développement du pôle peuvent être résumés de la façon suivante :

- développer l'agro-raffinerie et valoriser l'ensemble des constituants des productions agricoles
- améliorer l'efficacité des systèmes de production
- optimiser les intrants de production
- internationaliser les innovations, en cohérence avec les attentes du marché/consommateur
- permettre l'innovation en anticipant par la formation
- positionner le pôle dans son écosystème.

Il est prévu une coordination avec des structures homologues, notamment avec les autres pôles de compétitivité.

L'activité du pôle de compétitivité, qui est certifié ISO 9001 pour le processus de labellisation des projets, fera l'objet d'une évaluation en fonction des retombées économiques et de l'augmentation des produits et services innovants.

Le contrat qui nous a été soumis est en cohérence avec les orientations souhaitées et en particulier il inclut comme enjeu global, avec le développement économique, le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'adhésion de la Communauté urbaine de Bordeaux au pôle de compétitivité Agrimip Sud Ouest Innovation depuis 2012

VU le contrat de performance 2013/2018 du pôle de compétitivité Agrimip Sud-Ouest Innovation, représentée par l'association du même nom, régie par la loi de 1901

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt présenté par le contrat de performance établi pour la période 2013/2018 dont les objectifs sont en cohérence avec les orientations souhaitées par la Communauté urbaine

DECIDE

Article 1 : de valider le contrat de performance du pôle de compétitivité Agrimip Sud-Ouest Innovation établi pour la période 2013/2018

Article 2 : d'autoriser M. le Président à signer ce document, avec l'Etat, l'association représentant le Pôle Agrimip Sud-Ouest Innovation et l'ensemble des partenaires-financeurs.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus communistes et républicains vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 SEPTEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE
2013

M. JEAN-JACQUES BENOIT